



## Délai indemnisation CIVI

Par **Anais1811**, le **22/05/2017 à 17:53**

Bonjour, j'ai été agressé sexuellement pendant de 8 ans, 6 ans après avoir porté plainte son procès a enfin eu lieu et à été condamnée à 5 ans de prison et doit me verser des dommages et intérêt d'un montant de 15 000 euros. Etant insolvable mon avocate a déposé un dossier à la CIVI. A ce jour je n'ai aucune nouvelle de leur part, sachant que le dossier a été déposé il y a maintenant deux mois. La Civi est-elle obligatoirement tenu de formuler une offre dans un délai de deux mois suivant réception de la demande? Vais-je devoir encore attendre longtemps? Faut que tout ça se termine que je puisse enfin tourner cette longue page... Je vous remercie par avance des réponses que vous pourriez m'apporter.